



REGLEMENT PARTICULIER **RALLYE ADVENTURE DES BERBERS**

19 et 20 avril 2024

Article 1 : Définition :

Moto Club Predator avec l'assistance de MS Events, organise, sous l'égide de la FTMAA, du 19 au 20 avril 2024, **la deuxième manche du championnat « Rallye Adventure 2024 »** dans la région de Hammamet.

Cette épreuve, est organisée conformément aux prescriptions de son règlement particulier.

Ne pourront participer à cette épreuve que les pilotes licenciés « avec assurance » FTMAA pour l'année en cours.

Article 2 : Concurrents :

La participation à ce Rallye Adventure est ouverte aux titulaires d'une licence « course avec assurance » nationale FTMAA pour l'année en cours. **Frais d'inscription : contacter MC PREDATOR.**

Les passagers ne sont pas acceptés.

Peuvent participer à l'épreuve les pilotes étrangers :

- résidents en Tunisie de manière permanente depuis au moins six mois ; dans ce cas, ces concurrents seront classés.
- non-résidents permanents en Tunisie ; dans ce cas, ces concurrents :
 - seront classés au classement scratch
 - devront être impérativement en possession d'une assurance médicale de prise en charge et de rapatriement dans le pays d'origine du concurrent ; cette assurance devra couvrir les compétitions motos.

Licence FTMAA :

- Licence option 1 :

Prime nette annuelle de 70 DT

Capital en cas de décès accidentel : 7000 dinars.

Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 7000 dinars.

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 2000 dinars

- Licence option 2 :
Prime nette annuelle de 100 DT
Capital en cas de décès accidentel : 7000 dinars.
Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 7000 dinars.
Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 3000 dinars

- Licence option 3 :
Prime nette annuelle de 150 DT
Capital en cas de décès accidentel : 10000 dinars.
Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 10000 dinars.
Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 5000 dinars

NB : Ces licences donnent le droit de participer à la totalité des épreuves du championnat de Tunisie des Rallyes Routiers et *Adventure*. Copie du contrat d'assurance avec la STAR disponible à la demande.

Article 4 : Equipement obligatoire des concurrents :

Pour être admis à participer à une épreuve de Rallye *Adventure*, les pilotes doivent **impérativement** être munis des équipements suivants, **en bon état** :

- une combinaison une ou deux pièces en cuir ou matériaux synthétiques homologués pour la compétition moto sur route ;
- de bottes et de gants en cuir ou matériaux synthétiques homologués (CE) pour la compétition moto sur route ;
- d'un casque intégral ou transformable (à valider par le contrôle technique de l'épreuve).

Article 5 : Engagement :

Les concurrents doivent prendre contact avec :

- **MC PREDATOR (28 589 058 ou 55 460 200)**
- **MS EVENTS (22 543 108 ou 52 800 190) ;**
- **FTMAA (98 655 250 ou 71 236 005) ;**
- remplir la fiche d'engagement avant le **18/04/2024**.

Article 6 : Catégories :

Les catégories sont :

- une seule catégorie : Adv

Article 7 : Machines :

Les motocycles admis doivent être immatriculés et conformes aux normes du Code de la Route. Les immatriculations provisoires « Garage » sont interdites.

Article 8 : Vérifications administratives :

Les opérations de vérification se dérouleront le vendredi 19 avril 2024, de 13h30 à 17h45, **au parking de l'hôtel à Hammamet**.

Les concurrents pourront se présenter à leur guise durant la plage horaire explicitée ci avant.

Les concurrents se présenteront d'abord au contrôle administratif munis des **originaux** des documents suivants :

- la convocation et la confirmation de leur engagement ;
- leur licence FTMAA ;

- leur permis de conduire ;
- le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule utilisé pour la compétition ;
- le certificat de conformité pour les machines reçus à titre isolé ;
- une attestation d'assurance en cours de validité.

L'organisateur remettra à chacun des concurrents :

- les numéros de course ;
- la feuille destinée au contrôle technique ;
- les renseignements nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve (téléphone du PC course, assistance médicale);
- le lieu et l'heure du **briefing pilote obligatoire**.
- **L'itinéraire sera électronique, que les concurrents devront télécharger sur leur smartphone *android* et *ios*. Le lien sera disponible sur la page Facebook de la FTMAA le jour de l'épreuve à 8h00 du matin et sur la page FB du championnat Rallye Routier. Il pourra aussi être envoyé par mail à la demande des pilotes.**
- **NB : Chaque concurrent devra télécharger l'application gratuite **GPX Viewer** dans son smartphone avant le jour de l'épreuve.**

Article 9 : Vérifications techniques :

Immédiatement après le contrôle administratif et après avoir collé leurs numéros de course **sur les supports et plaques de course posées par eux-mêmes**, les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine munis de :

- la feuille de Contrôle Technique ;
- la carte grise ;
- leur équipement complet ;
- leur protection.

Les opérations de vérifications techniques devront être terminées avant 16h45.

a/ plaques de course :

- Les machines doivent comporter trois supports avec plaques fixées, l'une à l'avant face à la route, les deux autres de chaque côté de la roue arrière, le format de ces plaques ovales sera de 210 mm et 297 mm.
- les plaques doivent être planes, entièrement visibles et leur inclinaison ne doit pas être inférieure à 60° ;
- les bords des plaques ainsi que leur fixation ne doivent pas être coupants ni saillants.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur toutes les plaques :

- Hauteur du numéro 100 mm minimum
- Largeur de chaque chiffre 70 mm
- Largeur des traits 25 mm
- Espace entre deux chiffres 15 mm

Le pilote reste seul responsable de la lisibilité de ses numéros de course.

b/ marquage :

- des pièces pourront être marquées par touche de peinture, stickers ou plombage afin qu'elles ne puissent pas être changées au cours de l'épreuve ;
- toute falsification de ces marques sera sanctionnée.

c/ bouchon de vidange et tuyau d'alimentation d'huile :

- tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés ;
- les tuyaux d'alimentation d'huile moteur doivent être correctement et solidement fixés ;
- tout tuyau de reniflard doit aboutir dans un bac de récupération de 250cc minimum.

d/ pneumatiques et roues :

- les machines doivent être équipées de pneumatiques sculptés, moulés, tarifés et vendus normalement dans le commerce ;
- ces pneumatiques devront porter sur leur flanc une lettre de la norme ERTO ou DOT, à savoir H, S, V, W ou Z ;
- Il est interdit de retailler les pneus.

e/ contrôle de l'éclairage :

- le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours de vérifications techniques ;
- l'éclairage avant et arrière doivent fonctionner simultanément ;
- l'immatriculation doit être réglementaire et la plaque de police doit rester lisible et éclairée pendant toute l'épreuve.

f/ divers :

- une seule et même machine doit être utilisée pendant toute l'épreuve ;
- les machines admises sont mises en parc fermé ;
- les machines refusées devront être représentées au contrôle ;
- le pilote est en tout temps responsable de sa machine ;
- pendant l'épreuve, les motocycles peuvent être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune moto ou pièce marquée n'a été changée ;
- à l'issue de l'épreuve, les Commissaires Techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

Article 10 : Parcs fermés :

- **à la fin du contrôle technique** toutes les motos devront être immédiatement mises en parc fermé et ne pourront ressortir du parc fermé que pour le départ du rallye ;
- **à la fin de la course**, les motos devront être immédiatement mises en parc fermé, et ne pourront ressortir du parc fermé que pour le départ définitif du lieu d'arrivée ;
- le départ définitif du lieu d'arrivée de l'épreuve ne pourra être inférieur à une heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 11 : Epreuve :

a/ parcours :

Le parcours du RALLYE ADVENTURE DU NORD :

- Le rallye est prévu pour deux étapes en une seule journée ;
- Le parcours sera constitué de routes goudronnées et de pistes.
- Une portion de piste que nous appellerons « Spéciale » devra être effectuée en un temps

imparti (idéal) qui sera marqué sur la feuille de route.

- Tout le reste du parcours, goudron et pistes, devra être bouclé en respectant des vitesses moyennes qui seront inscrites sur la feuille de route ;
- Il aura une **longueur totale** d'environ **146** kilomètres ;
- Possibilité de rouler de nuit.

b/ déroulement :

L'épreuve comporte un parcours mélangé entre bitume et pistes, sur route libre et non gardée, couvert de contrôle horaire, à des vitesses moyennes indiquées sur le carton (feuille de route)

Pendant le parcours les concurrents devront respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route.

c/ départ :

- les concurrents recevront au départ une feuille de route et le carnet d'infraction ;
- **le départ des pilotes sera donné un par un toutes les minutes ; (Si nécessité le directeur de course pourra modifier les intervalles de temps à 30 secondes) ;**
- **sur l'épreuve, les concurrents devront respecter leurs temps impartis à chaque CH ;**
- les concurrents devront être en zone de départ 10 minutes avant leur heure affichée.

d/ Contrôle Horaire (CH) :

- sur la feuille de route sera mentionné l'emplacement des contrôles horaires (CH) et les temps impartis entre chacun d'eux ;
- Il est tenu par un Commissaire de Piste et un adjoint ;
- Ils signalent leur contrôle au moyen d'un panneau jaune placé 100 mètres avant le contrôle et un panneau rouge placé 10 mètres avant la table de contrôle ;
- le pilote effectue son pointage de l'heure en passant avec sa machine ; ensuite le pilote doit présenter sa feuille de route au commissaire ;
- le Commissaire de Piste inscrira à la main l'heure réelle de l'horloge pour le pointage des pilotes sur leur feuille de route ainsi que sur la feuille de contrôle du CH ;
- les pilotes arrivés en avance devront rester dans la zone comprise entre le panneau jaune et le panneau rouge ;
- passé le panneau rouge avec leur machine, ils devront **obligatoirement** pointer leur feuille de route ; néanmoins, ils peuvent aller à pied jusqu'à la table pour vérifier l'heure ;
- l'avance ou le retard à un CH sera sanctionné ;
- **Le calcul de l'heure idéale du prochain CH se fait à partir de l'heure indiqué (écrite) sur le carton lors du dernier CH ;**
- chaque concurrent devra pointer au maximum dans les 30 minutes, au cumul, après son heure théorique ; au-delà tout concurrent sera pénalisé conformément au tableau des pénalités attaché au présent Règlement particulier ;
- les contrôles horaires seront levés 30 minutes après l'heure théorique du dernier concurrent.

e/ Contrôle de Passage (CP) :

- des contrôles de passage pourront être mis en place.
- Les contrôles de passage peuvent remplir la fonction de contrôles horaires inopinés
- le nombre de contrôles de passage n'est pas limité.

f/ Contrôle Inopiné (CI) :

Un contrôle horaire inopiné peut être mis en place lors d'une ou de plusieurs étapes. Chaque concurrent devra pointer son Carton de Pointage **immédiatement** au passage de la table de contrôle, et le commissaire notera l'heure de passage sur la feuille de contrôle. Les temps seront relevés par les commissaires à vue, c'est-à-dire que le commissaire notera le temps de la moto dès qu'elle sera dans son champ de vision et le numéro visible.

L'avance ou le retard à un contrôle horaire inopiné sera sanctionné par une pénalité par avance ou retard par rapport à l'heure idéale de passage avec une tolérance de 15%.

- Chaque moto arrivant à un point de contrôle horaire inopiné doit s'immobiliser sur l'accotement devant le contrôleur de façon à ne pas entraver la circulation routière.
- Lors de chacun des contrôles, le contrôleur note sur le Carton de Pointage l'heure à laquelle le participant a été vu.
- Toute discussion avec les commissaires est interdite.
- Un panneau de couleur rouge arrêt absolu, installé auprès de la table de pointage indiquera le lieu du contrôle.
- En aucun cas, le stationnement ne sera accepté dans la zone de contrôle.
- Il est impératif de rentrer dans la zone de contrôle dans le sens prévu par le road-book, une fois le temps de passage enregistré, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de contrôle.
- Seuls les contrôleurs concernés seront autorisés à inscrire l'heure de passage sur le Carton de Pointage.
- A la fin de l'épreuve, le carton de pointage devra être impérativement remis au contrôle d'arrivée du Rallye.

g/ épreuves spéciales (sur piste) :

- les concurrents restent dans l'ordre de pointage au CH en attendant l'appel de leur numéro pour prendre le départ de la spéciale sur piste ;
- les concurrents auront à effectuer la distance séparant les lignes de départ et d'arrivée en un temps idéal fixé par l'organisation et indiqué sur la feuille de route ;
- les départs seront donnés machine arrêtée, moteur en marche ;
- en aucun cas, un second départ ne pourra être donné au cours d'une épreuve spéciale ;
- L'arrivée sera signalée par un panneau à damier à fond jaune 100 mètres avant et d'un drapeau à damier au niveau de la ligne d'arrivée ;
- les concurrents ne devront pas s'arrêter sur la ligne d'arrivée, mais continuer jusqu'au Point Stop où **ils s'arrêteront obligatoirement.**

h/ pénalisations :

- conformes au tableau des pénalités à la fin de ce règlement ;
- tout concurrent abandonnant devra impérativement en informer la direction de course et rendre sa feuille de route à un officiel. La non-déclaration d'abandon entraînera l'exclusion de la prochaine épreuve du championnat.

Article 12 - Infraction à la réglementation routière (CODE DE LA ROUTE) :

Les forces de Police ou la Garde Nationale indiqueront les ou l'infraction(s) commise(s) par le pilote.

L'organisateur et la Fédération disposent de leur propre radar de contrôle de vitesse.

L'organisateur et la Fédération disposent de leurs propres moyens de contrôle des infractions.

Suivant l'infraction relevée, les sanctions iront d'une pénalité horaire à l'exclusion de la course ou du Championnat.

Une attention particulière sera portée aux infractions suivantes :

- **Non-respect d'un feu rouge** ; (pénalité 2 minute)
- **Non-respect d'un panneau STOP** ; (pénalité 2 minute)
- **Excès de vitesse dans les villes ou villages traversés** ; (tolérance 15% et ensuite 10sec par 1 km/h de dépassement)
- **Non acquittement des paiements des péages sur autoroute (possibilité de surveillance par caméra cachée)** ; (pénalité 5 minute)

Conduite dangereuse. (Décision de la direction de course et du jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course ou du Championnat)

Article 13 - Fin de Course :

- le concurrent pourra retirer sa moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent, sur **présentation du certificat d'immatriculation** ;
- Il devra toutefois satisfaire aux exigences du parc fermé fin du rallye ;
- pendant la durée du parc fermé de fin de course, les Commissaires Techniques s'assureront que toutes les pièces marquées sont bien en place sur la moto et qu'aucune irrégularité n'a été commise ;
- au-delà de **60mn** après l'arrivée du dernier concurrent, le parc fermé de fin de rallye ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 14 – Pénalités et sanctions :

Exprimées en temps, les pénalités seront comptabilisées lors de l'établissement du classement suivant le tableau ci-après :

Pénalités	Infractions
2 mn	Non-participation au prologue
5 mn	la non-présence ou troubles au briefing avant le départ
1 mn	avance ou retard à un contrôle horaire (CH) par minute
30 mn	contrôle de passage manqué (CP)
30 mn	arrivée à un CP, un CI ou un CH en sens inverse
5 mn	retard au CH de départ de moins de 30 minutes (avec nouvel horaire de départ sur le carton)
30 mn	retard au CH de départ de plus de 30 minutes
5 mn	perte du carton de pointage
2 mn	avance au contrôle inopiné (CI) de + de 15% du temps idéal – par minute
1 mn	retard à un contrôle inopiné (CI) de plus de 15% du temps idéal – par minute
30 mn	Contrôle radar constatant un excès de vitesse de plus de 110% de la vitesse autorisée.
2 mn	Infraction au code de la route de niveau 2 et plus (stop, feu rouge, ligne continue, etc...)
2 mn	Non-respect du point stop dans les spéciales
Le tps du dernier + 1h de pénalité et zéro pts au champ	arrivée au CH final avec plus de 30 mn de retard (Sauf circonstances particulières et décision du jury).

Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion de la compétition ou d'autres pénalités ou sanctions pourront être prononcées par le Jury de l'épreuve à l'encontre d'un participant pour les motifs suivants :

- **Conduite dangereuse – non-respect des consignes de sécurité - comportement agressif**
- **Discussions avec les commissaires des CH et CP sans autorisation des officiels**
- **Comportement antisportif et/ou troubles à l'ordre de la compétition**
- **Discussion avec l'équipe chargée du chronométrage et du classement sans autorisation du Directeur de course et/ou tentative d'influencer les classements**
- **Avance excessive dans les heures d'arrivée**
- **Falsification des documents de contrôle – non-respect du règlement particulier**
- **Non-conformité lors des vérifications administratives ou techniques.**

Par ailleurs, tout concurrent abandonnant la course devra impérativement en informer la direction de course et rendre sa feuille de route à un officiel. **La non-déclaration d'abandon entraînera l'exclusion de la prochaine épreuve du championnat.**

NB. Le jury peut ne pas appliquer une pénalité horaire s'il le juge nécessaire à un ou plusieurs participants.

Article 15 - Classement :

- le classement sera effectué en additionnant les pénalités encourues lors des CH et toutes autres pénalisations éventuelles ;
- l'affichage des résultats aura lieu le samedi 20 avril 2024, dans la soirée après délibération du jury à l'hôtel ;
- Le vainqueur de l'épreuve sera le concurrent qui aura totalisé le moins de pénalités, et il en sera de même pour les récipiendaires suivants ;
- Tous les concurrents terminant l'épreuve seront classés, et les trois premiers concurrents classés de chaque catégorie, recevront un trophée ;
- L'affichage des résultats aura lieu après l'arrivée du dernier concurrent ;
- Le podium sera officiel (et non définitif) après écoulement au moins d'une demi-heure suivant l'affichage du classement provisoire, soit le délai de dépôt des réclamations écrites et après publication des résultats officiels (après corrections le cas échéant). Ces résultats ne deviendront définitifs qu'après vérification et deuxième délibération du jury jusqu'à quinze jours après la fin de l'évènement ;
- l'heure et le lieu de la remise des prix seront déterminés par le Jury et la direction de course.
- **Il est rappelé aux concurrents que ce rallye est une compétition, mais en aucun cas une course de vitesse, et que la plus grande vitesse n'est pas le facteur déterminant du classement.**

Article 16 - Réclamation :

- toute réclamation concernant le classement devra être **présentée par écrit** au Directeur de Course, accompagnée d'un montant de 50 dt, une demi-heure au plus tard après l'affichage des résultats.

Article 17 - Officiels :

- Directeur de Course : **Chams ZEMZMI**
- Président du Jury : **Hatem ZARGOUNI**
- Membre du Jury : **Rehab JEBABLI**
- Membre du Jury : **Marwa MARZOUGUI**
- Délégués FTM et responsables administratifs : AD
- Responsable liaisons avec les autorités locales : **Mohamed SASSI – Zied BEN MANSOUR**
- Directeur de Spéciale : **Brahim BEN HAJ SALAH**
- Commissaire Technique : **Equipe FTMAA**
- Chronométrage : **Z-Teck**

HORAIRES PREVISIONNELS DU DEPART DE L'EPREUVE

Horaires des contrôles administratif : de 13h30 à 17h30

Horaires des contrôles techniques : de 13h30 à 17h45

Briefing pilotes : vendredi 19 avril à 21h00

Départ première moto : 9h00

Lieu de départ en convoi : **Parking de l'hôtel Lella Baya à Hammamet Sud**

Lieu de départ : **Départ du rallye sur piste**

TABLEAU DES PENALITES

INFRACTIONS	Hors Course	Pénalités (en temps)	Commentaires et décision du jury
Toute assistance au parcours faisant appel au signal satellite Apposition de signes de reconnaissance	X		
Article 2 :			
Non port de la bavette (protocole anti covid)		30 sec ou +	Voir Jury
Article 9 : Non-respect de l'heure de convocation au contrôle technique		15 secondes par tranche d'heure de retard	
Article 9 : Machine non-conforme aux normes de la circulation routière ou à la fiche de contrôle établie lors des vérifications techniques			de 10 sec. à la mise hors course
Pneus non conformes aux normes d'homologation ou retailés	X		vérification pendant la course
Infraction sur les marques d'identification cadre/moteur/échapp.	X		
Plaques de course non conformes		1mn.	sauf si mise en conformité
Eclairage non conforme AV et (ou) AR	X		
Echange de machine pendant la manifestation	X		
Article 10 : Machine sortie du parc fermé sans autorisation direction course	X		
Retard pour rentrer la machine en parc fermé		1 mn.	par minute de retard
Intervention interdite en régime de parc fermé	X		Ou voir jury
Infraction (ex : faire chauffer les pneus) sous régime de parc fermé		3 mn	
Article 11 :			
Non-déclaration d'abandon		exclusion du prochain rallye	
Non-respect de départ à l'heure idéale (sauf CH1 voir art. 14)		1 mn	par minute
Non- respect de départ à l'heure idéale au-delà d'une demi-heure	X		
Articles 11' :			
Avance ou retard à un CH		Minute	par minute Max 30 mn
Absence de pointage CH			30 mn
Absence de pointage CP			30 mn
Absence de pointage au CH AR spéciale			30 mn
Absence de pointage au Départ et au CH AR spéciale			30 mn
Arrivée au CH ou CP en sens inverse		30 mn	
Perte de la feuille de route et du carnet d'infraction			5 mn
Falsification de la feuille de route	X		
Avance au contrôle inopiné (CI) de + de 15% du temps idéal		2 mn	par minute
Retard au contrôle inopiné (CI) de + de 15% du temps idéal		1 mn	par minute
Départ lancé		30 sec	
Absence d'heure ou de marquage au point stop		30 sec	
Sur Spéciale route ou circuit pilote non passé à l'arrivée		+ 5%	sur + mauvais temps
Départ anticipé en spéciale		5 sec	par seconde anticipée
Arrivée au CH final avec plus de 30 mn de retard		Les pénalités du rallye + 1h de pénalité	
Article 12 :			
Dépassement de la vitesse autorisée > 20km/h < 30 km/h		3mn	
Dépassement de la vitesse autorisée > 31 km/h < 40km/h		5mn	
Dépassement de la vitesse autorisée > 41 km/h < 50km/h		10mn	
Dépassement de la vitesse autorisée + de 50km/h	X		
Infractions au Code de la Route relevées sur le carnet d'infraction			Voir Jury
Article 13 :			
Assistance sur les spéciales ou parc de regroupement	X		
Divers :			
Infractions aux règles environnementales		50 dt par infraction constatée	
Comportement anormal ou insubordination pilote ou accompagnant.		30 sec ou +	Voir Jury
Comportement à risque ou bruit volontaire		30 sec ou +	Voir Jury
Non port du casque		30 sec ou +	Voir Jury

